



# GUIDE DE RESTITUTION

Roul<sup>en</sup>Loc

# CONSEILS D'UTILISATION DE VOTRE VÉHICULE

Voici quelques conseils d'utilisations de votre véhicule pendant le contrat de location.

1



Prendre soin de votre véhicule tout au long de votre contrat vous évitera d'éventuels frais de remise en état au moment de la restitution. En effet, tout dommage ne relevant pas de l'usure normale pourra vous être facturé.

Voir liste des éléments facturés en page 6

3



Toute intervention d'entretien doit obligatoirement être effectuée dans le respect des préconisations du constructeur.

Si vous avez le service maintenance dans votre contrat. Les entretiens seront à faire dans notre réseau partenaire : Feu vert, Norauto, Euromaster.

Si au contraire, vous n'avez pas ce service, vous devrez effectuer les entretiens dans un garage avec la mention «garantie constructeur préservée».

2

2



Respectez toujours les intervalles de maintenance de votre véhicule. Ils peuvent varier en fonction du kilométrage et du temps. Une alerte maintenance peut être affichée sur votre tableau de bord en fonction de votre véhicule.

## IMPORTANT

Le véhicule restitué doit avoir respecté les intervalles de maintenance préconisés par le constructeur.

4



Les pneumatiques doivent être changés régulièrement pour le bon fonctionnement du véhicule. De plus, si vous circulez dans des zones enneigées, pensez à bien équiper votre véhicule en fonction.

## LOI MONTAGNE :

Oblige les conducteurs à être équipés de quatre pneus neige, de pneus quatre saisons ou de chaînes-chaussettes.



5

En cas d'accident, de vandalisme, ou d'impact sur votre pare-brise, n'oubliez pas de le déclarer auprès de votre compagnie d'assurance. Les réparations doivent être effectuées dans le respect des normes du constructeur avant la restitution de votre véhicule.

Les accidents et autres sinistres doivent être également déclarés à Roulenloc dans les conditions fixées dans votre contrat. Si un choc a endommagé la partie structurelle du véhicule et nécessite un « passage au marbre », Roulenloc doit en effet impérativement en être informée pour des raisons de sécurité.

Attention, lors d'un sinistre les réparations sont à faire dans un garage partenaire de votre assurance.

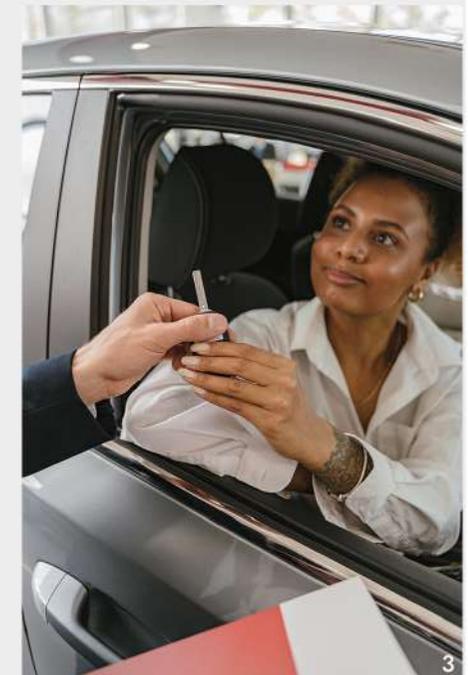
Nous vous conseillons également de ne jamais laisser votre carte grise dans votre voiture : en cas de vol ou de destruction de votre véhicule, la carte grise originale sera indispensable pour effectuer les démarches auprès de votre assureur. Le duplicata de celle-ci vous sera facturé en cas de perte.

6

Nous vous rappelons que tous les véhicules neufs, sont garantis 2 ans minimum par le constructeur.

Ainsi, en cas de défaut sur le véhicule pendant la période de garantie. Vous devrez vous rapprocher du concessionnaire, afin d'effectuer les réparations nécessaires AVANT le terme de la location.

Pour plus d'informations sur les conseils d'utilisation de votre véhicule, contactez notre service client Roulenloc.



3

# L'ORGANISATION DE VOTRE RENDEZ-VOUS DE RESTITUTION

Pour organiser au mieux vos démarches de restitution, nous avons établi un processus bien précis.

6 mois avant la date de fin de votre contrat, un commercial vous contactera pour faire un point sur votre dossier de location.

4 à 6 semaines avant la fin de votre contrat, le service restitution vous contactera pour faire un bilan de votre véhicule. Nous vous demanderons également quelques documents comme la carte grise du véhicule et les factures d'entretien.

4 semaines avant la date de fin de contrat, un expert vous demandera des photos de votre véhicule pour analyser l'état de celui-ci. Vous recevrez ensuite un devis des réparations à effectuer. Pas de panique, vous aurez ensuite le temps d'effectuer les réparations nécessaires. Ensuite, nous déterminerons une date pour la restitution de votre véhicule.

Enfin, vous recevrez une lettre de fin de contrat, le pv de restitution et une copie de l'expertise dans un délai de 2 semaines après restitution.

Pour une restitution réussie, munissez-vous des éléments ci-dessous :



## Certificat d'immatriculation (carte grise)

En cas d'absence du certificat d'immatriculation, la restitution ne sera pas possible. Le délai pour un nouveau rendez-vous pourrait dépasser la date de fin de votre contrat, entraînant ainsi une pénalité.



## Clé principale + le double des clés



## Kit de réparation pneu ou roue de secours

Si votre véhicule était équipé à l'origine.



## Carnet d'entretien

Si vous avez le service maintenance Roulenloc. Les factures arrivent directement à notre service. Si au contraire, vous n'avez pas ce service il faudra nous présenter vos factures.

Veillez à ce que votre véhicule soit nettoyé à l'intérieur et à l'extérieur, en vue de la restitution.



## IMPORTANT.

**Afin d'éviter certaines facturations lors de votre restitution, nous vous conseillons :**

Pour tout impact sur votre pare-brise, nous vous conseillons de procéder à la réparation avant la restitution par le biais de votre assurance pour éviter la facturation de ce dommage. Très souvent, ces opérations bris de glace sont prises en charge par les assurances sans franchise.

Que votre véhicule soit restitué conformément à son état d'origine (jantes d'origine, accessoires montés, sellerie, pneus ÉTÉ ou 4 saisons homologués).

En cas d'accident, vous devez effectuer les réparations avant de le restituer.

Si votre véhicule est déclaré en procédure «Véhicule endommagé» (VE) dans un 1er rapport, les réparations devront être validées par un expert qui établira un second rapport attestant que les réparations touchant à la sécurité prévues par le 1er rapport ont bien été effectuées et que le véhicule peut à nouveau circuler dans des conditions normales de sécurité.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre service restitution pour plus d'informations.



## LE DÉROULEMENT DE LA RESTITUTION

Lors de la restitution, votre véhicule est examiné par un spécialiste, en votre présence pendant 30 minutes environ.

À l'issue de l'examen, le spécialiste relève toutes les informations du véhicule.

Ce document est signé par vos soins et est ensuite envoyé à Roulenloc. Il formalise votre accord sur les éventuels dommages relevés lors de l'examen du véhicule.

Après réception du pv de restitution, Roulenloc procédera à la cloture de votre dossier et le cas échéant, à la facturation :

- des frais de remise en état, pour les dommages excédant l'usure normale.
- du kilométrage excédentaire réalisé, dans les conditions prévues au contrat de location.
- du nettoyage du véhicule si celui-ci est restitué sale.
- double de clé et duplicata carte grise perdu

Un courrier récapitulatif avec toutes les informations vous sera envoyé. Puis un prélèvement du montant correspondant sera réalisé sur votre compte bancaire référencé.



### IMPORTANT.

Aucun accès au véhicule ne sera possible après l'inspection (récupération d'accessoires, changement de pneumatiques, réparation carrosserie, pare-brise doivent être effectués AVANT la restitution).



[WWW.ROULENLOC.FR](http://WWW.ROULENLOC.FR)

Retrouvez plus d'informations sur notre site



## FRAIS DE REMISE EN ÉTAT

A titre indicatif, les illustrations ci-contre vous donnent les principaux examens effectués sur votre véhicule Roulenloc et les constats qui pourraient générer des frais de remise en état.

Votre service restitution Roulenloc reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans la préparation de la restitution de votre véhicule

### HABITACLE



Véhicule propre avec des éraflures et déchirures superficielles <2mm.

### SIÈGES



Intérieur dégradé avec des brûlures profondes (cigarette, etc) et des déchirures > 2mm, ou tache indélébile.

### TAPIS DE SOL



### GARNITURE PLASTIQUE



Rayure sensible à l'angle ou arrachement de matière.  
Garniture cassée, percée, réparation de mauvaise qualité.

### PROPRETÉ

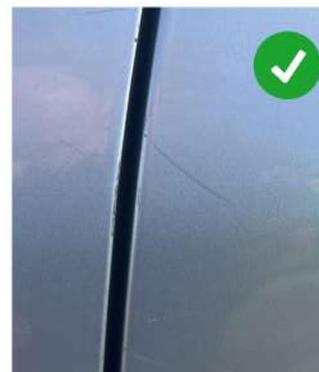


Véhicule propre extérieurement.



Véhicule sale extérieurement.

### RAYURES



Rayure superficielle inférieure à 3 cm, non sensible à l'angle.



Rayure de longueur  $\geq 3$  cm ou surface  $\geq 3$  cm<sup>2</sup>.



Eclat de diamètre  $\geq 4$  mm.

### MALFAÇON



Coulure de peinture, mauvaise teinte de peinture, peau d'orange et grains.

### ENFONCEMENT



Enfoncement visible à 45°.

## PARECHOC



Rayure de longueur < 5 cm<sup>2</sup>.



Rayure de longueur  $\geq$  5 cm ou de surface  $\geq$  5 cm<sup>2</sup>.  
Parechoc fissuré ou brisé.

## VITRAGE ET FEUX



Eclat de diamètre < à 2 mm ou réparable hors champ de vision du conducteur.

## PNEUMATIQUES



Épaisseur des bandes de roulement du pneu > à 4 mm. Pneus ÉTÉ homologués par le constructeur.



Épaisseur des bandes de roulement < 4 mm, déchirure, entaille, bosse. Pneus non homologués par le constructeur.



Eclat de diamètre  $\geq$  2 mm, ou dans le champ de vision du conducteur.



Vitrage rayé, cassé ou fendu.

## JANTES



Rayure < 10 cm sur la surface totale de la jante, ou < 3 cm sur les bâtons, sans arrachement de matière.



Rayure  $\geq$  10 cm sur la surface totale de la jante, ou  $\geq$  3 cm sur les bâtons, ou arrachement de matière.

Suite à la restitution de votre véhicule, un chiffrage est établi. En fonction des dommages relevés par le spécialiste restitution.